

Flash CE P.P.P

Réunion du 27 mars 2018

Point sur le chiffre d'affaires et les indicateurs de performance :

Février

- CA TTC =	- 9,3%	Nombre de tickets =	- 4,9%
- Trafic =	- 1,4%	panier moyen =	- 4,5%
- TT =	- 3,5%	Indice de vente =	- 0,7%
- PVM =	- 3,9%	Quantités vendues =	- 5,6%

Cumul 2018

- CA TTC =	- 13,7%	Indice de vente =	- 3,1%
- Trafic =	+ 0,7%	Quantités vendues =	- 10,5%
- TT =	- 8,3%	Nombre de tickets =	- 7,8%
- PVM =	- 3,6%	Panier moyen =	- 6,6%

Marge

Février 2018 : 45,2% du CA HT total soit – 7,2 pts par rapport à l'objectif et – 4,1 pts% par rapport à n-1.

Cumul 2017 : 45,0% du CA HT total soit – 5,5 pts par rapport à l'objectif et – 3,5 pts par rapport à n-1

Résultats Web Février

International : 1824K€ soit + 11,5% par rapport à l'objectif et + 39,3% par rapport à n-1

France : 1061K€ soit – 0,4% par rapport à l'objectif et + 22,9% par rapport à n-1

Pourquoi les magasins sont appelés par la Fashion Factory pour imposer l'arrêt du plaquetage ?

Un groupe de travail a travaillé sur l'arrêt du plaquetage. Il a été décidé de faire un test, sur la base du volontariat, en proposant à des magasins d'arrêter le plaquetage. Pour se faire, un message caisse a été envoyé aux magasins afin d'avoir les retours des magasins. Il semble que ce message est arrivé pendant 4 ou 5 jours de suite, ce qui a généré des réponses contradictoires des magasins selon les jours.

Face à cette situation, le groupe a pris la décision d'appeler les magasins notamment ceux ayant des réponses différentes selon les jours, pour échanger et en comprendre les motifs. Ils n'ont pas fait de pression en magasin mais ils ont essayé de comprendre où étaient les freins.

Aujourd'hui, 50 magasins de la ZNO ont adhéré au programme.

Retour de la Direction sur la note erronée concernant le volontariat des ouvertures des dimanches du Maire :

La direction affirme qu'il n'y a pas d'erreur sur la note envoyée en magasin concernant le volontariat annuel pour les dimanches du maire, car elle souhaite uniformiser les modalités du volontariat sur les ouvertures du dimanche, qu'elles soient par dérogation ou que ce soit les dimanches du Maire. La volonté du législateur serait aussi d'uniformiser les pratiques.

Les élus du C.E sont en désaccord sur l'interprétation que fait la direction des textes, particulièrement sur la possibilité donner aux salariés travaillant lors des dimanches du Maire de se rétracter seulement 3 fois dans l'année, alors que légalement ils peuvent se rétracter autant de fois qu'il y a de dimanches ouverts.

La direction a tout de même accepté de faire un message dans la prochaine « Info commerce » afin de préciser qu'il n'y a pas de limitation en nombre de se rétracter pour les salariés s'étant engagés pour travailler lors des ouvertures de dimanches du Maire.

Point sur la prise des congés payés :

La direction a informé le CE que dans le cadre de la transformation de l'entreprise, notamment sur la notion d'autonomie, la validation par l'ADR est devenue secondaire, mais que celui-ci peut garder un droit de regard pour assurer l'application de l'intérêt collectif de l'entreprise et non pas des intérêts individuels et personnels.

Les prochaines notes de prise de congés payés indiqueront donc que la validation des congés annuels se fera au niveau du magasin, avec un droit de regard de l'ADR.

Cession des actifs immobiliers détenus par la société :

Pimkie est propriétaire de 36 immeubles dans des centres villes en France et un immeuble en Suisse à Lausanne, dans lesquels sont exploités des magasins de l'enseigne. PIMKIE est également propriétaire de son siège social à Villeneuve d'Ascq et de trois dépôts logistiques en France, Espagne et en Allemagne.

Aujourd'hui, la direction estime que le fait d'être propriétaire de ces actifs immobiliers n'est pas stratégique car son métier est de faire du commerce. C'est aussi une immobilisation de ressources financières qui pourraient être utilisées pour financer le plan de transformation et le redéploiement de l'entreprise. C'est-à-dire que la plus-value de cession permettra de combler les déficits et de reconstituer les fonds propres de la société PPP.

La direction envisage donc de céder les actifs dont il est propriétaire et de signer des mandats pour ces cessions :

- Sur les sites Bureaux et Logistique : Cession et signature d'un bail de location.
- Pour les magasins prévus en fermeture dans le plan de départs volontaires : Vente.
- Pour les magasins qui ne sont pas dans la liste des fermetures envisagées : Vente et signature d'un bail de location afin de rester dans les murs.

Pour les cessions « simples », elles se feront par le biais de mandats aux filiales immobilières LCL et BNP Paris Bas (les deux principales banques de Pimkie), et interviendront courant en novembre.

Pour les cessions plus « complexes », c'est à dire soit les magasins prévus en fermeture, soit des magasins pour lesquels nous sommes en co-propriété, la gestion de ces cessions se fera en direct par l'équipe expansion de Pimkie et elles ne seront pas prises en compte dans nos prévisions 2018.

Les élus du C.E ont exprimé leur étonnement et leur inquiétude à l'annonce de la vente de l'ensemble des magasins Pimkie, car ils vont devoir payer un loyer. Cela pourrait provoquer des résultats déficitaires de ces magasins et le risque de fermetures à moyen, long terme.

Commission activité sociale et culturelle :

Les Chèques Vacances seront envoyés, en recommandé, aux 24 magasins ayant fait la demande, le 18 avril 2018.

Pour information, CADHOC a racheté KALIDEA et ils font maintenant une billetterie appelée UP KIOSKE. Les membres de la commission vont les rencontrer afin de connaître leur proposition.

Prochaines dates :

Commission ASC : Mercredi 18 avril 2018

Prépa du comité d'entreprise : Mercredi 18 avril 2018

La prochaine réunion du CE est prévue le jeudi 19 avril 2018

Retrouvez toutes les infos du C.E Pimkie sur <http://www.ce-pimkie.fr>